

## Contexte helvétique

### CHAPITRE 10 : LES SALLES DU LEGISLATIF DANS LES AUTRES CANTONS CONFEDERES

*Parmi les édifices gouvernementaux du début du XIX<sup>e</sup> siècle, celui du Grand Conseil vaudois était resté le plus authentique de Suisse*

L'historien de l'architecture Martin Fröhlich, à Berne, est l'auteur d'un excellent rapport rédigé en 1992 en vue d'une éventuelle transformation de la salle du Grand Conseil vaudois (242). Nous nous fondons ici sur son travail, dont nous citerons de larges extraits.

Vers la fin du XX<sup>e</sup> siècle (1980-1990), la salle du Grand Conseil, construite pour 180 députés, doit en accueillir 200, plus 7 conseillers d'état, 2 membres de la Chancellerie et 6 représentants de la presse, soit un total de 215 personnes.

La salle offre une surface au sol de 189,1 m<sup>2</sup>, cela représente 0,88 m<sup>2</sup> par personne. Bien que paraissant faible, cette surface correspond à la norme adoptée généralement pour les auditoriums des hautes écoles, dont les valeurs varient de 0,6 m<sup>2</sup> pour une disposition serrée des sièges, à 0,8 à 0,9 m<sup>2</sup> pour une disposition normale (243).

Toujours selon Fröhlich, l'architecte HANS AUER notait avec fierté dans la plaquette publiée pour l'inauguration de la Salle du Parlement fédéral à Berne, le 1<sup>er</sup> avril 1902 :

La majorité des autres salles de Conseil où siègent des assemblées plus grandes sont dotées de sièges fixes où l'avant des pupitres d'une rangée sert en même temps de dossier aux sièges de la suivante. Ceux-ci sont rabattables pour permettre de passer devant une personne debout. La profondeur du pupitre et du siège est de :

- 0,95 m *Abgeordnetenhaus*, Vienne
- 1,10 m *Herrenhaus*, Vienne (actuel *Bundesrat*)
- 0,85 m Députés, Paris
- 1,10 m Sénat, Paris
- 1,08 m Députés, Bruxelles
- 1,53 m Sénat, Bruxelles (sièges libres)
- 1,06 m *Reichstag*, Berlin
- 1,08 m Hambourg
- 1,51 m Strasbourg (sièges libres)
- 1,55 m Conseil national, Berne.

Alors que les députés disposent dans les autres salles parlementaires de chez nous d'une surface de 0,50-0,70 m<sup>2</sup>, ils jouissent ici [à Berne] de 1,05-1,24 m<sup>2</sup> (244).

Mais Auer ne comptait que la surface de l'«auditoire», sans les couloirs et les passages latéraux. Il indique que la surface totale de la salle, sans les tribunes, est de 438 m<sup>2</sup>. Cette salle du conseil national pouvant accueillir 281 personnes, cela représente une surface de 1,56 m<sup>2</sup> par personne, un quotient effectivement très confortable, puisque près du double de celui de la salle vaudoise !

Situons maintenant notre salle du Grand Conseil dans le contexte des autres édifices parlementaires de Suisse.

Les *anciens cantons ruraux* (UR, SZ, OW, NW, ZG, GL, IR, AR) ont toujours identifié leurs hauts lieux politiques aux *hôtels de ville*. Toutefois, la *Landsgemeinde* étant souvent l'organe suprême de l'Etat, les Conseils ou parlements y ont eu parfois une fonction quelque peu subordonnée.

Ainsi, le gouvernement d'*Uri* a son siège à Altdorf, dans l'hôtel de ville construit en 1805-1808 par NIKLAUS PURTSCHERT. La salle du Grand Conseil, réaménagée en 1864-1865 par l'architecte JOHANN PLAZIDIUS SEGESESSER, a été restaurée en 1956 avec suppression partielle de la décoration de 1864 (245).

L'hôtel de ville de *Schwyz*, de 1624, a été restauré en 1891 et 1968. Dès cette dernière date, la salle du Grand Conseil a été installée à l'emplacement d'un ancien pont de danse, au rez-de-chaussée du bâtiment (246).

Les autorités d'*Obwald* se réunissent à Sarnen dans un hôtel de ville reconstruit en 1729-1732 ; la salle du Grand Conseil a été modernisée vers 1982 (247). A Stans, *Nidwald*, l'hôtel de ville reconstruit en 1714-1715 n'a jamais eu de salle spéciale pour le Grand Conseil (248).

A *Zoug*, un édifice gouvernemental néoclassique a été construit en 1869-1873 par JOHANN CASPAR WOLFF et son fils CASPAR OTTO WOLFF, d'après un projet modifié d'ARNOLD BOSSHARD. La salle du Grand Conseil a été modernisée en 1964 (249).

Le canton de *Glaris*, après le dramatique incendie de son chef-lieu en 1861, a réédifié le bâtiment cantonal, qui datait de 1837-1838 (dû à CARL FERDINAND VON EHRENBURG). Reconstruction donc en 1863-1864, à nouveau dans le goût néoclassique, avec un auditoire en demi-cercle, selon un projet de l'architecte BERNHARD SIMON (250).

Les autorités d'*Appenzell Rhodes intérieures* occupent l'hôtel de ville d'Appenzell, reconstruit en 1561-1563 ; la salle du Législatif a conservé ses boiseries d'origine. Restauration en 1965, renouvellement partiel du mobilier (251).

A Herisau, *Appenzell Rhodes extérieures*, on a utilisé un premier hôtel de ville bâti en 1601, remplacé en 1827-1828 par l'architecte [HANS KONRAD ?] STADLER, de Zurich. Par la suite, le gouvernement se réunit dans le *Gemeindehaus*, de 1876-1878, et enfin dans un bâtiment cantonal élevé en 1912-1914 par les architectes BOLLERT & HERTER, de Zurich et pourvu alors d'une salle du Grand Conseil à décoration peinte (portraits des *Landammänner* depuis 1597) (252).

\*\*\*

Les *anciens cantons urbains* (ZH, BE, LU, FR, SO, BS, SH) conservent eux aussi leurs *hôtels de ville*. Ceux-ci, bien avant 1798 déjà, étaient le siège non seulement du

gouvernement, mais aussi du parlement (Grand Conseil, Conseil des Deux-Cents, etc). Les autorités cantonales se sont en général séparées des Municipalités vers 1830. Cette évolution a eu des conséquences directes quant aux édifices : dans certains cas, le canton a repris l'ancien hôtel de ville comme siège de son parlement et/ou de son gouvernement : c'est ainsi le cas de Zurich, Berne, Fribourg, Soleure.

A *Zurich*, le *Rathaus* est un édifice baroque reconstruit en 1694-1698, depuis 1803 siège du parlement cantonal : en 1833, transformation de la salle du Grand Conseil sur deux étages avec construction d'une tribune (pour satisfaire à la nouvelle publicité des débats) par HANS CONRAD STADLER et HANS CASPAR ESCHER. Rénovation en 1951 (253).

*Berne* possède l'un des plus anciens et imposants hôtels de ville de Suisse (1406-1666), fortement transformé en 1832-1834 pour l'agrandissement de la salle du Grand Conseil avec création d'une tribune, puis encore en 1865-1868 par FRIEDRICH SALVISBERG, enfin à nouveau en 1939-1942, avec le réaménagement de la salle (254).

A *Fribourg*, l'hôtel de ville de style gothique tardif (1501-1522) abrite une salle du Grand Conseil réaménagée en 1775-1776 et qui a conservé jusqu'à nos jours l'essentiel des ses qualités originales (255).

*Soleure* réunit ses autorités dans une construction remontant à 1476, agrandie à diverses reprises. Façade et tour d'escalier de 1623-1711 ; au deuxième étage, salle du Grand Conseil transformée vers 1900 (256).

\*\*\*

Dans quelques rares cantons, la municipalité du chef-lieu a eu la force de conserver son hôtel de ville, obligeant le gouvernement cantonal à se loger ailleurs.

Ainsi, à *Lucerne*, celui-ci s'est installé dans un bâtiment Renaissance, l'ancien Palais Ritter construit par DOMENICO DA PONTE en 1556-1573. Siège des autorités depuis 1804. Annexe néo-classique en hémicycle pour la salle du Grand Conseil par l'architecte MELCHIOR BERRI, 1841-1843, restaurée et épurée en 1907 puis encore en 1961-1962 (257) (fig. ●●● 61).

A *Schaffhouse*, les autorités logent dans un ancien arsenal de 1617, converti en caserne en 1854 puis transformé en siège gouvernemental en 1912-1914 par l'architecte KARL MOSER, de Zurich. L'intérieur, notamment la salle du Grand Conseil, a été fortement modifié après la chute d'une bombe, le 1<sup>er</sup> avril 1944 (258).

A *Bâle*, les Législatifs de la ville et du canton se réunissent tous deux à l'hôtel de ville entre 1803 et 1855, date à laquelle le conseil municipal obtient ses propres locaux. L'ancien hôtel de ville d'origine médiévale est profondément transformé entre 1898 et 1904, avec la construction notamment d'une salle du Grand Conseil (259).

\*\*\*

Parmi les *nouveaux cantons formés en 1803* et devenus membres de plein droit de la Confédération helvétique, tous ne sont pas des «nouvelles créations» politiques. Les Grisons (260), la République de Genève (261), la Principauté de Neuchâtel et la République du Valais existaient avant 1798. Ces *anciens pays alliés* ont reçu, en 1803, voire en 1815, un nouveau statut. Mais en tant qu'anciens Etats souverains, ils possédaient bien sûr déjà un centre gouvernemental.

Seuls, le Valais et Neuchâtel ont des édifices parlementaires postérieurs à 1803.

En *Valais*, des projets de «Maison nationale», soit d'hôtel du gouvernement, sont élaborés dès 1828 par les architectes DE COURTEN et TOUSARD D'OLBEC, puis encore en 1843 par le père ETIENNE ELAERTS, qui propose une solution passablement archaïque (fig. ●●● 62) tandis que le Veveysan PHILIPPE FRANEL dessine un imposant bâtiment plus moderne (fig. ●●● 63). Mais en raison de la prise de pouvoir par la réaction conservatrice, l'année suivante, ces plans resteront sans suite (262). Un Palais du Gouvernement est finalement établi en 1849-1850 dans un bâtiment néo-classique bâti à Sion en 1838-1839 par le Père ETIENNE ELAERTS comme couvent et pensionnat des sœurs ursulines. Mais le Grand Conseil se réunit dans la grande salle du Casino, dû à l'architecte EMILE VUILLOUD (1863) (263).

A *Neuchâtel*, le château abritait l'administration au temps de la principauté déjà ; tout naturellement, il est devenu siège du gouvernement cantonal en 1815. La salle du Grand Conseil, insérée entre le château et le cloître de la collégiale par les architectes J.-ED. COLIN et DROZ en 1873-1875, a été totalement transformée en 1952 (264).

Toutefois le prestigieux hôtel de ville, élevé en 1784-1790 par l'architecte français PIERRE-ADRIEN PARIS (265) a pu lui aussi servir de référence dans un vaste rayon géographique (fig. ●●● 64); ainsi, il aurait même dû influencer la conception du palais du gouvernement cantonal d'Aarau, si ce dernier, en définitive, n'avait pas été élevé selon d'autres principes (266).

En fait, seuls les *anciens territoires sujets ou bailliages communs* (SG, AG, TG, TI, VD, BL, JU) érigés en cantons en 1803, 1815, 1833 et 1978 ont dû trouver ou créer de toutes pièces des bâtiments répondant à leurs nouveaux besoins gouvernementaux et parlementaires. *Saint-Gall*, né du regroupement de l'ancienne principauté de l'Abbaye et de la République de la ville de Saint-Gall, a fait transformer le palais des anciens princes-abbés. Ainsi, la *Neue Pfalz* (1767-1769) a été aménagée comme palais du gouvernement en 1805, l'ancienne salle du trône devenant celle du Grand Conseil. Rénovation complète de celle-ci en 1880, d'après des plans de J. CHR. KUNKLER (267).

*L'Argovie*, composée des anciens pays sujets bernois, du Fricktal jusque-là autrichien et des *Freie Aemter*, ne disposait même pas de chef-lieu cantonal «naturel» ; la ville d'Aarau, toutefois, avait l'avantage d'avoir été capitale de la République Helvétique pour quelques mois en 1798, avant le transfert du gouvernement à Lucerne. Initialement, le nouveau bâtiment parlementaire devait s'inspirer, on l'a vu, du prestigieux hôtel de ville de Neuchâtel, l'intendant SCHNEIDER soumettant en 1811 un projet similaire (268). Néanmoins, le Grand Conseil se réunit jusqu'en 1828 dans l'hôtel de ville de la municipalité d'Aarau. On décide finalement de bâtir un bâtiment administratif cantonal, mais aussi un édifice spécifique pour le Grand Conseil, pour lequel l'architecte cantonal J. SCHNEIDER soumet dès 1824 plusieurs projets. Tous témoignent d'une disposition axiale, où se succèdent respectivement l'escalier, le vestibule et la grande salle, cette dernière, en saillie à l'arrière, s'inscrivant dans un plan rectangulaire, semi-circulaire ou en fer à cheval. Finalement, toutefois, on retiendra le projet d'un concurrent, le jeune architecte FRANZ HEINRICH HEMMANN, de Brugg, dont le plan clair et simple (fig. ●●● 65) est exécuté en 1826-1828. Modernisation en 1961-1962 (269).

La *Thurgovie* s'est aussi constituée à partir de plusieurs bailliages communs et territoires sujets. Ses deux principales villes, Frauenfeld et Weinfelden, se partagèrent les pouvoirs politiques. L'Exécutif et le tribunal cantonal furent établis à Frauenfeld, tandis que le Législatif siégeait à Weinfelden, dans un hôtel de ville communal reconstruit en 1832 sur des plans de RUDOLF HOFMANN et augmenté d'une annexe pour le Grand Conseil en 1897 (architecte JOSEF ALBERT PFEIFFER-WIEDENKELLER) Transformation 1906, rénovation 1984 (270).

Le *Tessin* se donna un système de chefs-lieux par rotation : parlement, gouvernement et administration se déplaçaient entre Bellinzona, Lugano et Locarno. Ce n'est qu'en 1880 que Bellinzona devint définitivement siège des autorités cantonales. Celles-ci sont logées au *Palazzo del Governo* réalisé en 1848-1851 à partir d'un ancien couvent d'Ursulines de 1738-1743. En 1869, lorsque Bellinzona est devenue chef-lieu du Tessin, la cour intérieure a été fermée sur un quatrième côté par la salle du Grand Conseil (modifiée par l'architecte cantonal CARLO FRASCHINA en 1880) (271).

Les cantons de *Vaud*, *Bâle-Campagne* et du *Jura* ont en commun d'être tous issus d'un ancien territoire sujet de Berne ou de Bâle, formant un tout et dont les villes de Lausanne, Liestal et Delémont constituaient des centres géographiques. Pour *Bâle Campagne*, c'est un édifice élevé en 1779 comme chancellerie de la ville de Liestal, qui fut transformé en 1834 ; il abrite une salle du Grand Conseil rénovée vers 1960 (272). Dans le canton du *Jura*, l'assemblée législative s'est réunie, depuis 1978, dans divers locaux provisoires, mais s'est établie à la fin de 2002, dans une salle construite tout exprès dans l'ancien palais de justice de Delémont (273).

## Synthèse

Dans cet ensemble helvétique, et en faisant abstraction des édifices élevés sous l'Ancien Régime, pour comparer ce qui est comparable, *le Grand Conseil du canton de Vaud était le plus ancien, et certainement le mieux conservé des édifices gouvernementaux de notre pays.*

Par ordre chronologique, pour la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, on trouve donc en tête le canton de Vaud (1803), suivi de Saint-Gall (1805, transf. 1880), Uri (1805, transf. 1864, 1956), Argovie (1826, transf. 1961) Zurich (1833), Bâle Campagne (1834, transf. 1960) et Lucerne (1841, transf. 1907 et 1961).

Ce panorama, bien sûr, ne serait pas complet sans évoquer aussi des projets d'hôtels de ville «modernes» qui n'ont pas été concrétisés. Les plus connus sont assurément ceux de Berne. Entre 1787-1789 les autorités y ont lancé un grand concours auquel participent les meilleurs architectes locaux, tels que NIKLAUS SPRÜNGLIN, NIKLAUS HEBLER, ERASME RITTER, créateurs dont les propositions sont encore fortement marquées par l'esprit Louis XV. S'adjoit à eux CARL AHASVER VON SINNER, de tendance plus néoclassique, mais qui ne peut rivaliser avec le prestigieux architecte parisien JACQUES-DENIS ANTOINE, spécialement invité par les autorités. La proposition de ce dernier, ainsi que son devis très avantageux séduisent immédiatement les édiles, qui s'enthousiasment pour sa sobre et rigoureuse élégance. Toutefois, très vite, les travaux s'avèrent bien plus coûteux que prévu et le projet est par conséquent abandonné (274). L'idée d'une nouvelle construction est reprise en 1818, 1823 et 1827 avec de nouveaux projets (STÜRLER, MORELL et STETTLER) restés sans suite ; il faudra attendre ici aussi les changements politiques des années 1830 pour voir lancer en 1833 un concours international (premier prix aux architectes parisiens SAINTPERE et TROUILLET, deuxième prix à l'architecte bâlois MELCHIOR BERRI, qui propose un somptueux édifice à colonnade et fronton dorique) (275).

Ailleurs aussi, ces mêmes changements politiques entraînent des réflexions quant à une reconstruction du parlement, par exemple à Zurich, où un concours réunit les propositions d'architectes reconnus, comme HANS CASPAR VÖGELI, CARL FERDINAND VON EHRENBERG, FELIX WILHELM KUBLI de Saint-Gall, et, une fois de plus, MELCHIOR BERRI, de Bâle. Ces projets sont toutefois eux aussi restés sans suite, puisque l'on préfère transformer une salle de l'hôtel de ville existant (276).

Pour les autres bâtiments parlementaires de Suisse, les occurrences postérieures au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle sont assez fréquentes, mais nous intéressent moins dans le contexte étudié ici. En voici un rapide survol : *Glaris* (1863), *Valais* (1863), *Uri* (1864), *Tessin* (1869, 1880), *Zoug* (1869, 1964), *Neuchâtel* (1873, 1952), *Thurgovie* (1897, 1906, 1984), *Bâle Ville* (1898), *Soleure* (1900), *Appenzell Rhodes Intérieures* (1912), *Schaffhouse* (1912), *Jura* (2002).

